

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

Nº 26

ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. EWASKO

 $(N^{\circ}\,201)$ — Loi modifiant la Loi sur les emblèmes du Manitoba (désignation de la pierre provinciale)/The Manitoba Emblems Amendment Act (Provincial Stone)

(M. LOISELLE — 4 minutes)

PROPOSITIONS

M. KHAN — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à soustraire le chauffage domestique de la taxe fédérale sur le carbone au Manitoba

1. Attendu:

que beaucoup de Manitobains ont du mal à joindre les deux bouts et qu'ils traversent une crise du coût de la vie en raison de la hausse du coût des biens et services essentiels;

que le chauffage domestique est un service essentiel au Manitoba où les températures sont sous zéro degré Celsius presque 200 jours par année en moyenne;

que la taxe fédérale sur le carbone exacerbe les préoccupations des Manitobains concernant l'abordabilité puisqu'elle entraîne des centaines de dollars en coûts de chauffage domestique supplémentaires pour les ménages et qu'elle fait monter les prix de tous les biens;

que le gouvernement fédéral a reconnu l'incidence de sa taxe sur le carbone sur le coût de la vie et qu'il a offert aux Canadiens de l'Atlantique un répit et une exemption de la taxe imposée à l'égard du mazout de chauffage pour l'année qui vient;

que les Manitobains méritent la même considération à l'égard de leurs besoins en chauffage domestique et de leurs préoccupations concernant le coût de la vie;

qu'il est contre-intuitif d'exempter le mazout de chauffage tout en continuant à percevoir la taxe sur le carbone à l'égard du gaz naturel, un combustible beaucoup plus propre utilisé dans la majorité des foyers manitobains;

que le Manitoba est l'une des seules provinces à ne pas avoir souscrit au principe que cette exemption devrait être accordée à l'ensemble des Canadiens;

que des leaders de tous les partis politiques ont réclamé une exemption nationale de la taxe sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique;

que le Manitoba est un chef de file étant donné qu'il a établi l'un des réseaux électriques les plus propres et écologiques au monde et que sa consommation en gaz naturel constitue moins de 2 % de la demande totale au pays;

que les leaders d'autres provinces se sont déjà engagés à soustraire le chauffage domestique de la taxe fédérale sur le carbone;

que le premier ministre provincial actuel s'est déjà engagé publiquement en faveur d'une exemption et qu'il a reconnu qu'il fallait faire preuve de souplesse,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

(M. SANDHU — 6 minutes/Il reste 125 minutes.)

PROPOSITIONS — DÉBAT

2. M. OXENHAM — Engagement à ne pas privatiser la Société d'assurance publique du Manitoba (M. PIWNIUK — 4 minutes/Il reste 128 minutes.)

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la *ministre* FONTAINE

(N° 8) — Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse/The Safe Access to Abortion Services Act

M^{me} la *ministre* MARCELINO

(N° 9) — Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act

M^{me} la ministre CABLE

(N°10) — Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act

M. le *ministre* WIEBE

(N°11) — Loi modifiant la Loi sur les textes législatifs et réglementaires et la Loi d'interprétation/The Statutes and Regulations Amendment and Interpretation Amendment Act

M^{me} la *ministre* SCHMIDT

(N°12) — Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act

M. JACKSON

(N° 202) — Loi sur la Journée des fondations communautaires (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Community Foundation Day Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)

M. GOERTZEN

(N° 203) — Loi modifiant la Loi sur la responsabilité des occupants/The Occupiers' Liability Amendment Act

M. BALCAEN

(N° 204) — Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act

M^{me} Cook

(N° 205) — Loi modifiant la Loi sur la désignation de bénéficiaires (régimes de retraite, d'épargne et autres)/The Beneficiary Designation (Retirement, Savings and Other Plans) Amendment Act

M^{me} STONE

 $(N^{\circ} 206)$ — Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

OUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

Mme LAMOUREUX

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M^{me} la ministre CABLE

(N° 5) — Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act (M. BALCAEN — 26 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* FONTAINE

(N° 6) — Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Manitoba Assistance Amendment Act

M^{me} la *ministre* MARCELINO

 $(N^{\circ} 7)$ — Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M^{me} la *ministre* MARCELINO

Que l'Assemblée législative du Manitoba condamne les efforts qui mettent en péril les pensions des Canadiens et qu'elle déclare qu'elle appuie collectivement le Régime de pensions du Canada ainsi que les mesures et stratégies qui renforcent le régime de pension national des aînés, des retraités et des travailleurs de la province et du pays.

(M^{me} la *ministre* FONTAINE)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

Ministre ASAGWARA

(N°13) — Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act

M. le *ministre* WIEBE

(N°14) — Loi corrective de 2024/The Minor Amendments and Corrections Act, 2024

$M^{me}\;K\hbox{\footnotesize ENNEDY}$

 $(N^{\circ}\ 207)$ — Loi sur le Mois du patrimoine islamique (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Islamic Heritage Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)